

Image not found or type unknown



## Contester un refus de doublement à l'université

Par **F1renze**, le **08/07/2025** à **17:05**

Bonjour,

Mon fils, étudiant en 1ere de BUT à l'IUT de xxxxxxxxx, s'est vu refuser la possibilité de redoubler alors qu'il avait validé son 1er semestre et que son classement final le plaçait au 55e rang sur 83.

Il lui a été reproché de ne pas avoir rendu de "lettre de motivation" expliquant pourquoi il appréciait cette filière et ce qu'il souhaitait faire pour améliorer ses résultats alors qu'il croyait pouvoir valider son 2e semestre.

Il a un profil neuro-atypique avec un TDA pour lequel il bénéficiait d'un tiers-temps, qui ne lui a pas été accordé sur certaines épreuves.

Existe-t-il une possibilité de contester la légalité de ce refus ?

En vous remerciant pour votre aide,

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **08/07/2025** à **17:13**

bonjour,

en principe, il existe un jury auprès duquel votre fils peut contester cette décision.

le reproche fait à votre fils est-il fondé ?

salutations

Par **Pierrepaulejean**, le **08/07/2025** à **19:52**

bonjour

merci de supprimer vos coordonnées personnelles sur un forum publique